

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 26 NOVEMBRE

EN PORTUGAL

On nous écrit de Lisbonne :

« Vous vous rappelez sans doute le langage triomphant des journaux républicains de France l'année dernière au moment de l'échauffourée de Porto.

« Depuis, les mêmes journaux se taisent, et pour cause. Ils avaient chanté victoire non seulement trop vite, mais hors de tout propos. Il leur faudrait déchanter maintenant. Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Lisbonne sont une preuve irréfutable du peu de crédit que rencontrent, même dans une capitale très populeuse, les idées révolutionnaires.

« Les candidats républicains ont vainement mis une sourdine à leur républicanisme ; c'est inutilement que leurs professions de foi étaient souvent plutôt incolores : ils ont été battus dans toutes les circonscriptions, et battus dans des conditions pitoyables.

« Ce n'est pas un échec, c'est une défaite totale.

« Non seulement les conseillers républicains sortants ne sont pas réélus, mais la minorité qu'ils ont obtenue a été si infime que les électeurs ont pu « dédoubler » leurs voix.

« Un mot d'explication est, ici, nécessaire. Notre législation électorale est plus libérale que la vôtre. On respecte, chez nous, les minorités. Quelles qu'elles soient, elles ont droit à une représentation. Pour y arriver, on emploie le système de la liste incomplète. Une circonscription a, par exemple, à élire trois députés ou trois conseillers municipaux. Chaque électeur ne doit inscrire que deux noms sur son bulletin de vote. La majorité des votants fait donc passer ses deux candidats préférés. La troisième place vacante est réservée au représentant de la minorité des électeurs.

« Mais ce n'est pas un droit absolu. Les électeurs de la majorité peuvent se *dédoubler*, c'est-à-dire s'entendre pour diviser leurs voix sur les deux derniers noms de la liste de manière à faire passer leurs trois candidats. Pour que la manœuvre réussisse, il faut naturellement que la majorité soit écrasante. C'est ce qui vient de se produire dans le faubourg de Belem, où s'élève le palais qu'habitaient, avant de monter sur le trône, M^r le Duc et Madame la Duchesse de Bragança, le palais d'Ajuda étant le séjour des souverains portugais. La majorité a pu se dédoubler, faire passer ses trois candidats et réduire à néant les votes républicains.

« Les élections de Lisbonne sont un triomphe éclatant pour la monarchie. A la veille des élections législatives, elles sont un signe et un présage d'une victoire non moins décisive et non moins brillante. »

« On sait, d'autre part, que le Roi et la Reine ont entrepris un voyage dans les provinces du Nord que LL. MM. n'avaient pas visitées depuis leur avènement. Sur tout le parcours l'enthousiasme populaire est indescriptible. A Porto,

l'accueil a été particulièrement chaleureux, ainsi qu'en témoigne la dépêche suivante datée du 22 novembre :

« De la gare à la cathédrale, où a été chanté un *Te Deum* solennel, les rues, jonchées de fleurs, avaient peine à contenir la foule qui se pressait sur le passage de Leurs Majestés, les saluant de ses acclamations.

« Des fenêtres, ornées de splendides tapisseries des Gobelins et pavoisées de drapeaux, des dames jetaient sur les voitures royales des fleurs et des pigeons blancs.

« Dans la soirée, la population tout entière s'est portée en masse devant le palais royal et a acclamé de nouveau les souverains.

« Lorsque Leurs Majestés ont passé, la Reine tenant dans ses bras le prince royal, l'enthousiasme n'a plus connu de bornes et de toutes les bouches sont sortis mille cris de : « Vive le Roi ! vive la Reine ! » C'était une manifestation imposante et touchante à la fois.

« Le Conseil municipal a remis au Roi une adresse l'assurant de la fidélité de la ville de Porto à la famille royale.

« Le Roi a remercié le Conseil et a déclaré qu'il ferait de la prospérité de l'industrie portugaise et du développement du travail national le but de son règne.

« La famille royale retournera à Lisbonne dans les premiers jours de décembre. »

M^r l'Archevêque d'Aix
DEVANT SES JUGES

N'ayant pu donner hier qu'un résumé des paroles prononcées mardi par M^r l'Archevêque d'Aix, devant la Cour d'appel de Paris, nous croyons devoir publier intégralement le texte de cette magnifique déclaration.

Monsieur le Président,

Un ancien Curé, devenu Archevêque, qui pendant vingt-deux ans n'a parlé qu'à des ouvriers et à leurs enfants pour leur apprendre à aimer Dieu et la France, pourrait être intimidé devant des juges qu'il n'avait jamais vus sur leurs sièges, ni de près ni de loin. Heureusement, il n'en est rien. Dieu m'a promis pour le moment actuel son assistance spéciale. J'ai de plus le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai fait mon devoir et usé de mon droit.

Je professe un grand respect pour la justice, qui est, après la religion, le fondement solide des Etats ; je ne doute pas que vous la rendiez avec lumière et indépendance.

Il m'en coûterait de me soumettre à l'humiliation imméritée de l'interrogatoire du prévenu ; je suis tout prêt à vous fournir respectueusement les loyales et libres explications de l'évêque.

Dans l'ancien régime, alors que le clergé était un ordre privilégié, qu'il existait une religion d'Etat, et que le roi était l'évêque extérieur ; alors que, d'autre part, le Pape, souverain spirituel et temporel en même temps, avait une armée, et faisait des alliances, il était interdit aux évêques français de se rendre à Rome sans autorisation.

Dès que l'Etat a été sécularisé, et que le rap-

port intime entre lui et l'Eglise a été rompu, les évêques ont refusé de subir une servitude qui n'avait plus ni prétexte, ni compensation. Ils l'ont considérée comme intolérable, le jour où le Pape, dépouillé d'un patrimoine protecteur, s'est vu constamment sous la menace d'un coup de force des émeutiers garibaldiens, mal comprimés ou secrètement encouragés, et par là même a été réduit à l'état d'auguste captif, sans autre soutien humain que les empressements affectueux de ses enfants et de ses frères dans l'épiscopat.

Chaque fois qu'un ministre du régime nouveau a exhumé la prohibition de l'ancien régime, l'Episcopat, sans se troubler, n'a tenu aucun compte de cette fantaisie archaïque et toujours éphémère.

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle s'est produite cette fois, ne nous permettaient pas de nous en tenir à l'indifférence habituelle.

Des ouvriers et des jeunes gens avaient organisé des pèlerinages pieux : tout s'y était passé à merveille. Les fêtes de la basilique de Saint-Pierre, remplie de 90,000 catholiques, le 29 septembre, avaient été d'une grandeur et d'une majesté inoubliables. Nos admirables pèlerins et nos nombreux et ardents jeunes gens, avec plusieurs de leurs bannières aux couleurs de la France, s'étaient montrés partout d'une réserve et d'une tenue exemplaires.

Soudain le bruit se répand qu'un jeune homme, resté introuvable, a écrit au Panthéon, sur un registre déposé près du tombeau de Victor-Emmanuel. Quoi donc ? Il a écrit : *Vive le Pape !* Et quand même il en serait ainsi, en quoi ces mots : *Vive le Pape*, sont-ils séditieux dans un pays dont la loi Constitutionnelle déclare la religion catholique religion de l'Etat, et qui semble ne rien tant désirer qu'une réconciliation avec la Papauté ? En quoi le cri de *Vive le Pape !* est-il répréhensible dans la ville des Papes ?

Sur cette rumeur, répandue partout en un clin d'œil, bon nombre de pèlerins sont frappés, insultés, quelques-uns sont entraînés en prison. Tous sont menacés, et le cri : *A bas la France ! vive Sedan ! à bas le Pape ! mort aux Français !* court d'un bout de l'Italie à l'autre.

Mais ce qui se passe en ce même moment en France est plus surprenant encore. Au lieu de faire une enquête sur l'événement, au lieu d'interroger et de contrôler les assertions, le ministre des cultes lance une circulaire blessante pour les évêques, qu'il rappelle au patriotisme et à la prudence, comme s'ils avaient oublié leur patriotisme et leur prudence habituelle, et il insinue que les pèlerinages ont perdu leur caractère religieux. Ainsi il paraît prendre parti contre les victimes, et atténuer, sinon justifier, l'insulte italienne.

Il m'a semblé que cet acte exigeait de l'archevêque d'Aix, un des guides et un des témoins du pèlerinage, une protestation publique, et comme je sais, selon la parole de l'abbé de Rancé, que *les manières languissantes ne persuadent pas*, j'ai déployé dans cette protestation toute la vigueur permise.

Voilà toute l'explication de ma lettre. On a

feint d'y trouver un délit méprisable, qui ne s'y trouve pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve.

Me défendrai-je contre le délit méprisable ? M'abaisserai-je à démontrer que je n'ai jamais songé à outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières ? Non, je ne le ferai pas.

Il n'y a ici d'outragé que moi, à qui on prête une intention basse, contre laquelle protestent et mon caractère, et ma longue carrière, dans laquelle il n'y a jamais eu un mot d'outrage, contre qui que ce soit, grand ou petit.

Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle : il était dans mon droit et dans mon devoir. Si cela vaut un châtimement, vous pouvez me l'infliger, je le mérite.

Après avoir posé en maxime que le cléricalisme, c'est à dire la religion catholique, est l'ennemi ;

Après avoir, comme conséquence de ce point de départ, virtuellement brisé le Concordat, en rendant facultative, par la suppression des traitements ecclésiastiques, une indemnité stipulée comme absolument obligatoire, par la signature du Pape et de la France ;

Après avoir dispersé les Congrégations vouées à l'enseignement, à la prédication, au soulagement des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins ; après les avoir écrasées d'un impôt inique, véritable confiscation légale ;

Après avoir tenté de compromettre le recrutement du clergé, par une loi militaire inutile à la défense du pays ;

Après avoir chassé Dieu de l'école, de l'hôpital, et même de l'âme de l'enfant à la salle d'asile, tout à coup on paraît se raviser et on prononce le beau mot d'apaisement !

L'apaisement ! nous le désirons plus que personne ; nous en fîmes toujours les apôtres et les messagers ; nous sommes disposés à lui faire tous les sacrifices compatibles avec notre honneur et notre conscience. Mais on n'en veut pas.

Pour avoir un prétexte de nous faire la guerre, et rester seuls à la tête des affaires de la France, les ennemis de l'Eglise nous représentent comme des irréconciliables systématiques : ils savent qu'ils nous calomnient.

Au nom de l'enseignement catholique de tous les siècles, renouvelé vingt fois dans les immortelles encycliques de Léon XIII, très grand théologien et très grand philosophe, je leur répète que l'Eglise catholique, constituée en vue des destinées éternelles de l'homme, ne poursuit aucun gouvernement de son antipathie systématique, pas plus qu'elle ne s'inféode à aucun.

Elle n'en condamne aucun à cause de sa forme ; elle ne repousse que ceux-là, seulement, quel que soit leur nom, républicain ou monarchique, qui s'opposent, par des lois iniques, à l'accomplissement intégral de sa mission divine.

Est-ce que vous croyez que nous serions restés muets devant un roi ou un empereur qui nous aurait laïcisés, expulsés, casernés sans profit pour le pays, écrasés par des impôts injustes, qui sont la ruine et la mort à brève échéance et sans bruit ?

Nous aurions emprunté le langage de Bossuet au plus absolu des rois, et nous aurions dit avec lui à ces potentats : *Plutôt que de déshonorer notre ministère, nous y mettrons notre tête !*

Soumis en bons citoyens à la constitution de notre pays, nous souhaitons un apaisement légal, nous nous en montrerons reconnaissants, et nous y travaillerons de tout notre cœur.

Mais l'apaisement dont on nous entretient est d'une nature toute particulière ; il consiste à ce que nous acceptions, souriants et satisfaits, les coups que depuis longtemps on nous prodigue, et ceux qu'on nous promet. Cet apaisement serait notre avilissement. La tactique est habile, car on sait que la persécution grandit et que l'avilissement tue.

Nous ne permettrons pas qu'on nous avilisse, et on sera forcé de nous persécuter en face, ouvertement ; non plus à la Julien l'Apostat.

Quand un gouvernement commet l'erreur de demander un service à la justice, elle a la grandeur de répondre par un arrêt ; c'est un arrêt que vous allez prononcer. Le service, il n'est au pouvoir de personne de le rendre.

Un évêque ne se condamne pas au silence par crainte de péril.

Non, je ne suis point un insulteur ; je laisse ce vil métier à d'autres qui en ont abusé à mon égard. Je les domine de très haut, puisque je leur pardonne dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. Ils n'auront que cette réponse ; c'est la réponse du Maître crucifié que j'adore.

Ah ! ce n'est pas moi qui diminuerai le respect. — Il s'en va de partout, mais il restera toujours dans le cœur des évêques et dans l'Eglise catholique qui en est l'impérissable école.

Vous en avez si grand besoin : on vous en donne si peu ! Il n'y a rien à vous faire perdre.

Je finis : je suis accusé parce que j'ai défendu ma religion outragée dans son premier représentant, par le cri : *A bas le Pape !*

Je suis accusé parce que j'ai défendu mon pays outragé dans mes diocésains, mes amis, mes compatriotes, par les cris : *Vive Sedan ! Mort aux Français !*

Mon langage qu'on incrimine m'a valu déjà les suffrages de l'Episcopat, et d'innombrables témoignages d'estime, de sympathie, de reconnaissance, qui me sont venus de tous côtés, mais surtout de notre très noble nation, comme l'appelle Léon XIII, de cette nation qui répond toujours quand on parle aux sentiments naturellement chrétiens et patriotiques de sa grande âme.

Ma lettre très française et très épiscopale, et ces poursuites très peu françaises, m'attirent un honneur que je ne mérite nullement, et dont mes vénérés collègues dans l'Episcopat sont saintement jaloux : l'honneur incomparable d'être un évêque confesseur de sa foi, et un Français confesseur de son patriotisme.

Je n'ai plus rien à dire.

LA CONDAMNATION A LA CHAMBRE

Au Palais-Bourbon pleuvent dru les commentaires les plus contradictoires sur le jugement de la Cour de Paris.

Personne en somme ne paraît satisfait. Les uns trouvent cette condamnation monstrueuse ; les autres estiment que sans l'emprisonnement, elle n'a aucune portée ; ministériels et radicaux se jettent à la tête de mutuels reproches. On prétendait même que dans le cabinet chacun décline la responsabilité de l'initiative prise en cette maladroite poursuite. C'est une faute, une lourde faute, disent même certains républicains, car elle soulèvera une ardente opposition du clergé et des catholiques contre le régime actuel : il a touché à un évêque ; il se trouvera forcé par les circonstances à sévir encore et alors nous aurons ce spectacle de voir l'emprisonnement menacer, après l'amende, les membres de l'episcopat. Ce sera une des conséquences odieuses de cette singulière po-

litique d'apaisement que le ministère a prétendu inaugurer !

Le bruit courait hier qu'un membre du groupe radical interpellera le gouvernement sur l'attitude de l'archevêque d'Aix à la Cour de Paris. Au reste, la question religieuse nous paraît loin de s'apaiser. Le parlement en est saisi et il ne la lâchera pas facilement. Le Catholicisme a toujours servi de tête de turc au parti républicain.

Au Luxembourg, M. Dide a demandé et obtenu la discussion de son interpellation aussitôt après le vote de la loi des douanes.

Le sénateur du Gard a appuyé sa demande « sur les récentes manifestations du Vatican, les mandements des évêques et l'attitude des clergés de France. »

L'agitation n'est donc point prête à se calmer.

Voici le texte de la dépêche que M^{rs} Gouthe-Soulard a envoyé avant-hier soir au cardinal Rampolla :

21 novembre.

Cardinal Rampolla, Vatican, Rome.

« Veuillez dire au Saint-Père qu'aujourd'hui, devant les juges, Jésus-Christ, la Papauté et les libertés de l'Eglise ont été victorieusement défendus. »

« J'ai eu l'honneur d'être condamné à une amende. »

« L'archevêque d'Aix. »

On télégraphie de Rome, 23 novembre :

« La nouvelle de la condamnation de M^{rs} Gouthe-Soulard a produit une profonde émotion dans les cercles du Vatican. Le Saint-Père a particulièrement été très impressionné de l'arrêt de la Cour de Paris et il a fait parvenir à l'archevêque d'Aix l'expression de ses sympathies. »

« Aussi assurait-on que dans l'allocution papale qu'il prononcera le 17 décembre, S. S. Léon XIII s'occupera non seulement des faits qui se sont passés à Rome le 2 octobre, mais aussi de la question des conditions actuelles des rapports de l'episcopat français avec le gouvernement de la République. »

Le *Figaro* publiait hier la note suivante :

Pour M^{rs} l'Archevêque d'Aix

« M^{rs} Gouthe-Soulard a été condamné à payer trois mille francs d'amende. »

« Deux mille francs sont, en outre, nécessaires pour les dépenses du procès. »

« Il ne faut pas que les pauvres du diocèse d'Aix souffrent de cette condamnation et de ce procès. »

« Nous demandons donc cinq mille francs à nos amis et nous sommes certains de réunir rapidement cette somme, nos lecteurs étant toujours prêts pour une bonne œuvre. »

« Le *Figaro* s'inscrit pour 500 francs. »

« LE FIGARO. »

Le *Figaro* avait été devancé.

Une dépêche d'Aix nous informe qu'une souscription privée a été ouverte mardi soir dans cette ville à la première nouvelle de la condamnation de M^{rs} l'archevêque Gouthe-Soulard. Le montant des sommes recueillies s'élevait hier matin à onze heures à 84,000 fr.

D'après le *Gaulois*, M^{rs} l'archevêque d'Aix, répondant à un interview, a dit que plusieurs familles riches de Paris lui ont offert dix fois la somme qui lui est réclamée.

Hier a eu lieu une consultation des avocats de M^{rs} Gouthe-Soulard pour examiner s'il n'y a pas lieu de déférer à la Cour de cassation l'arrêt de la Cour d'appel.

Chômage complet

Le chômage était complet hier matin dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

L'avant-dernière nuit a été relativement calme.

Cependant des bandes de grévistes des mines de Maux ont tenté d'empêcher le chargement des bateaux au rivage de Beuvry qui appartient à cette compagnie.

La gendarmerie a dû intervenir.

Il n'y a eu aucun incident.

Vers deux heures du matin, dans la concession des mines de Lens, une vingtaine de gré-

vistes se dirigeant vers la commune d'Aunay ont brisé à coups de bâtons et de pierres les portes et les fenêtres de la maison d'un mineur habitant Douvrin, celui-ci refusant de faire des patrouilles avec eux.

Lens, 23 novembre.

Quarante gendarmes viennent d'arriver de la Somme pour renforcer le service d'ordre.

Le bruit court qu'une nouvelle bagarre se serait produite aux corons de Méricourt.

Un soldat aurait été frappé.

Nouvelle Révolution au Brésil

De graves nouvelles nous arrivent du Brésil. Le maréchal da Fonseca, devant l'attitude de la population et en présence d'un pronunciamiento des officiers de l'armée de mer, a dû donner sa démission de Président de la République « pour éviter la guerre civile ». Il a remis ses pouvoirs à M. Floriano Peixoto, ancien ministre de la guerre.

M. le maréchal da Fonseca avait, usant de procédés dictatoriaux, supprimé la liberté de la presse et arrêté l'envoi des dépêches télégraphiques.

Il faisait affirmer que tout allait pour le mieux, que le pays était tranquille. Ces mensonges officiels viennent de recevoir un éclatant démenti. L'ancien serviteur de dom Pedro n'aura pas longtemps joui du bénéfice de sa trahison. Elevé par une émeute, il tombe, chassé par une insurrection.

Sa chute ne semble pas devoir suffire à ramener la paix dans ce pays troublé par les factions. Les bureaux des feuilles gouvernementales ont été pillés par la foule, et les dépêches mentionnent l'extrême agitation qui règne dans la capitale et dans les provinces.

TROUBLES EN CHINE

Pékin, 23 novembre.

De nouveaux troubles se sont produits dans la Mongolie orientale ; ils sont fomentés par les sociétés secrètes.

Les rebelles ont massacré un prêtre et plusieurs chrétiens ; ils ont brûlé une église dans l'arrondissement de Gehol qui dépend de la Mission belge.

Le gouvernement a envoyé des troupes sur les lieux.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 4 degrés au-dessous de zéro.

Dans la journée, la vent s'est tourné au sud.

Tribunal de Commerce de Saumur

Renouvellement partiel de 1891

L'assemblée des électeurs du ressort du Tribunal de Commerce de Saumur se réunira le dimanche 6 décembre 1891, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres dudit Tribunal, composant la série sortante, savoir :

MM. Milon et Baugé, juges titulaires, sortants.

Dognereau et Terrien, juges suppléants, sortants.

Et au remplacement de M. Ciret, juge suppléant, décédé.

Le vote aura lieu par canton, à la mairie du chef-lieu.

Dans la ville de Saumur, divisée en trois cantons, les assemblées électorales se tiendront à la Mairie :

Les électeurs du canton Nord-Est se réuniront dans la salle des adjudications ;

Ceux du canton Nord-Ouest, dans la salle des délibérations ;

Ceux du canton Sud, dans la salle des mariages.

Les juges titulaires et les juges suppléants seront nommés au scrutin de liste, mais par

des bulletins distincts déposés dans des boîtes séparées.

Ces élections auront lieu simultanément.

Aucune élection ne sera valable au premier tour de scrutin, si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'a pas été obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu le dimanche 20 décembre, sans nouvelle convocation.

A ce second tour de scrutin, la majorité relative suffira, quel que soit le nombre des suffrages.

La durée de chaque scrutin sera de six heures ; il s'ouvrira à dix heures du matin et sera fermé à quatre heures du soir.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 29 novembre 1891, de 2 h. à 4 h. du soir, au siège de la Société :

Clôture du concours de tir réduit, au fusil Gras, à 23 mètres. — Tir à volonté. — La série, 1 fr. — Cinq prix.

Clôture du concours mensuel pour les sociétés. — Tir réduit, carabine et pistolet. — Tir à volonté. — La série : 30 centimes. — Une médaille par arme.

Distribution des prix à 5 heures du soir.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

LE CAPITAINE DE PLANHOL

M. Genestet de Planhol, capitaine au 1^{er} cuirassiers, est mort à Niore le 7 novembre. Cet officier plein d'avenir est une nouvelle victime de la colonisation française au Soudan.

Le capitaine de Planhol est né à Auch en 1861. Entré à Saint-Cyr en 1879, il en sortait le 1^{er} octobre 1881, allait à Saumur comme sous-lieutenant au 3^e cuirassiers. Promu lieutenant le 29 décembre 1885 au 5^e dragons, il était capitaine au 1^{er} cuirassiers depuis le 17 novembre 1889.

Il était allé au Soudan sur sa demande et il était attaché à l'état-major du colonel Humbert.

L'ÉPIDÉMIE ACTUELLE D'INFLUENZA

Un de nos confrères, inquiet, a voulu savoir du docteur Proust ce qu'il pensait de l'épidémie actuelle d'influenza, et si elle aurait cette année la même gravité qu'en 1889.

M. Proust, le savant membre de l'Académie de médecine, a fait les déclarations suivantes :

« Il y a une remarque générale, à peu près infaillible, que la science a faite à ce point de vue. C'est qu'il n'y a pas, une longue expérience en fait foi, d'exemples qu'une épidémie quelconque soit jamais revenue, du moins avec la même intensité, au bout d'un an ou deux. »

« La raison ? me direz-vous ; elle est bien simple : c'est que ceux qui ont été malades une première fois ont été, pour ainsi dire, « vaccinés » par la maladie même, ou ont, si vous le voulez, subi une impression qui les rend beaucoup moins susceptibles d'être atteints de nouveau. »

« Donc, bien que je ne puisse, je vous le répète, rien dire encore de certain, tout me porte à croire que l'influenza de cette année — puisqu'influenza il y a — ne saurait avoir la même gravité qu'il y a deux ans. »

Voici maintenant le remède préconisé par M. le docteur Turner dans *The Lancet* : il annonce qu'il a traité plus de 200 malades atteints de l'influenza par la salicine à haute dose.

L'action favorable de la salicine ne tarde pas à se manifester ; ordinairement, dans les 24 heures, la température tombe à la normale, les douleurs cessent, et dans aucun des cas traités de la sorte, le docteur Turner n'a observé de complication de n'importe quelle nature.

Outre la salicine, il prescrit encore d'alimenter abondamment les malades dans la journée avec du bouillon, du lait, des œufs et 3/4 d'un verre de champagne.

LES CIGARETTES A LA MAIN

Il n'y a pas bien longtemps encore, tous nos confrères parisiens annonçaient qu'une nouvelle jurisprudence avait été adoptée au sujet des cigarettes à la main. D'après eux, on avait le droit de transformer en cigarettes le tabac de la régie et de les vendre.

Du reste, c'est ce qui devrait être; il paraît qu'il n'en est rien.

En effet, le tribunal correctionnel d'Orléans vient de condamner la femme X... à 50 francs d'amende pour fabrication et vente des cigarettes à la main, à la confiscation des cigarettes faites et à la saisie du matériel servant à la fabrication.

EMPOISONNEMENT PAR LE PHOSPHORE

Le phosphore est, de tous les poisons, le plus répandu dans les ménages, puisqu'il entre dans la fabrication des allumettes chimiques.

Il n'est donc pas surprenant qu'il occasionne de nombreux empoisonnements.

Tantôt c'est une cuisinière qui, maladroitement et sans s'en apercevoir, laisse tomber de la boîte suspendue au-dessus de son fourneau des allumettes dans une de ses casseroles; tantôt c'est un enfant en bas âge, qui, en trouvant à sa portée, les porte à sa bouche.

Heureusement, le contre-poison du phosphore est presque aussi commun; hâtons-nous de l'indiquer à nos lecteurs: c'est l'essence de térébenthine, remède bien connu des ouvrières qui travaillent le phosphore et qui ont toujours, sur elles, un flacon de cet antidote.

UN MONSTRE

Le sieur Gamichon fils, cultivateur à Gennes, est le plus triste personnage qu'on peut s'imaginer.

Ivre du matin au soir, il roue de coups son père et sa mère, pauvres vieillards qui ont le tort de lui reprocher son indigne conduite et de vivre peut-être aussi trop longtemps à son gré.

Il y a plus de 15 jours que ces malheureux n'osent plus approcher de la maison et sont obligés de coucher chez des parents qui ont pitié d'eux et veulent bien les recueillir pour les soustraire aux mauvais traitements de leur indigne fils.

Les époux Gamichon n'ont que cet enfant et, cela se conçoit, ont enduré toutes sortes de mauvais traitements, avant de le dénoncer à la justice. Mais ils n'ont pu y tenir plus longtemps et, après une scène terrible où ce sauvage s'est jeté sur sa mère et lui a enfoncé une côte, les pauvres vieux ont craint pour leur vie et se sont décidés à informer le parquet de leur triste situation.

Le prévenu a fait défaut, non pas qu'il ne se soit pas rendu à l'invitation du ministère public, devant le tribunal de Saumur, mais bien

parce que, fidèle à ses habitudes d'ivrognerie, il s'est mis dans un état tel qu'il a dû être expulsé au début de l'audience. Et quand vient l'appel de son nom, impossible de le trouver, il est allé échouer sans doute dans quelque cabaret où il est ivre-mort.

Son père et ses oncles, entendus comme témoins, radisent tous la même chose: « Il est indigne de vivre! »

Le tribunal condamne ce monstre à 2 ans de prison et aux dépens.

Les oncles du prévenu implorèrent le tribunal pour que leur indigne neveu soit immédiatement arrêté: « Sans cela, disent-ils, il est capable de tuer son père et sa mère, s'il revient à Gennes! »

Le tribunal ne peut se rendre à cette requête, le jugement ayant été rendu par défaut. (Journal de Maine-et-Loire.)

LOUDUN. — La cour d'assises de la Charente-Inférieure a, dans son audience du 19, condamné à cinq ans de prison, Auguste Mortier, 21 ans, originaire de Loudun, domestique chez les époux Boulineau, au Billaud, commune de Breuillet, déclaré coupable de vol avec effraction au préjudice de ses maîtres: 4,100 francs qu'il était en train de dépenser gaiement lors de son arrestation à Royan.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 novembre 1891.

Le double échec essayé hier par M. Rouvier principalement sur la réduction du crédit des trésoriers généraux que le ministre combattait sans cependant oser poser la question de confiance, avait causé une fâcheuse impression à la Bourse. La Rente 3 0/0 était à l'ouverture offerte à 94.85. Elle s'est relevée ensuite, car elle clôture à 95.27; le 3 0/0 nouveau à 94.10 et le 4 1/2 à 104.25.

Ce changement de dispositions est dû aux cotes plus favorables des places étrangères. La liquidation est facile à Londres où les baissiers rachètent en grand les valeurs internationales. Le 4 0/0 Brésilien monte à 62 fr. L'Extérieur à 65 1/2. La Rente Italienne à 87.75 après 87.35. Le 3 0/0 Portugais progresse à 33 13/16. On attend d'un moment à l'autre l'annonce officielle du paiement du coupon de janvier. Les fonds russes sont en progrès marqué, l'Orient à 61 5/8 et le Nouveau Russe à 78 7/8. Berlin rachète un rouble qui remonte à 496 et des fonds russes.

Les sociétés de crédit dont nous avons signalé l'excellente tenue pendant les jours de tourmente, sont en progrès très marqué, la Banque de Paris à 700, le Crédit Foncier à 4215, la Société Générale à 480 et le Crédit Lyonnais à 775. Le Crédit Mobilier est demandé à 247. On parle de la fusion de cette société avec la Banque Parisienne et la Banque Franco-Russe. Le Nouveau Comptoir est lourd à 515.

L'obligation du Crédit Foncier de Tunisie garde son courant de demandes habituel justifié par les sûretés dont ce titre jouit.

L'action Immeubles de France cote 468.75. L'obligation Porto-Rico vaut 182.30.

Les Chemins Economiques sont à 395 fr.

FAITS DIVERS

DÉPLORABLE AFFAIRE

On écrit de Tarbes:

Il n'est bruit, à Bagnères-de-Bigorre, que d'une déplorable affaire où sont compromis plusieurs jeunes gens des meilleures familles de la ville.

Le mois dernier, une villa de Bagnères, inhabitée pendant l'hiver par le propriétaire, M. Jardel, brûlait nuitamment. Des doutes se répandirent sur la cause de cet incendie. Une première enquête des magistrats instructeurs découvrit que le feu avait été mis par des mains criminelles.

Dans une partie de ce bâtiment restée intacte, les chambres furent trouvées dans le plus grand désordre, les lits défaits, les fauteuils et canapés éventrés et des bouteilles de vins fins sous les tables. Un corset de jeune femme ramassé dans une des chambres acheva de prouver que la villa avait été le rendez-vous d'orgies.

Une première arrestation opérée, celle d'un jeune homme nommé Huysens, âgé de 26 ans, fils d'une riche famille de Bagnères, fit grand tapage.

Quelques jours après, une jeune fille de 17 ans, la nommée Lucette Sylvia, trouvée en possession d'un bracelet reconnu par la propriétaire de la villa Désiré, révélait au juge d'instruction qu'une maison de Bagnères avait été pillée et brûlée par une bande de plusieurs jeunes gens et jeunes femmes dont elle refusa de faire connaître les noms.

La Justice n'était pas au bout de ses surprises. L'amoureux de la belle Sylvia étant allé chanter sous les fenêtres de la prison de sa maîtresse la romance des *Dragons de Villars*:
Ne parle pas Sylvia, je t'en supplie!
Car me trahir, etc.

Le gardien en chef de la maison d'arrêt fut mis en éveil. Il fit bonne garde et ne tarda pas à découvrir dans une pomme de terre lancée dans la cour de la prison un billet habilement dissimulé et informant les deux détenus, Huysens et Lucette Sylvia, qu'à la nuit tombante une corde de soie serait jetée par dessus le mur de la maison, pour leur permettre de s'enfuir.

Ce plan d'évasion fut déjoué et deux nouveaux hôtes de la villa brûlée furent arrêtés: M. Louis d'Uzer, fils du président du Tribunal civil de Lourdes, âgé de 22 ans, et un de ses amis, M. Estingoy, âgé de 22 ans, fils d'un inspecteur des forêts.

On ne tarda pas à apprendre, d'ailleurs, qu'ils avaient eux-mêmes deux complices, deux femmes bien connues à Bagnères: M^{me} Alice Bonnemaïson, veuve de M. Piet,

ancien avoué, et M^{me} F..., mariée à un professeur du collège.

Le caractère des personnes incriminées changea l'affaire en scandale, grossi encore par le récit des scènes sardanapalesques qui se seraient produites dans cette villa. Toute la cave de M. Jardel était disparue en libations, et des bijoux et objets de valeur dérobés et engagés aux Mouts-de-Piété de Toulouse et de Pau.

Pour cacher leur crime, cette bande folâtre avait mis le feu à la villa, non sans s'être préalablement engagés par écrit à garder le plus profond secret, le dénonciateur devant être puni de mort par ses complices.

Cette grave affaire viendra à la prochaine session des assises des Hautes-Pyrénées.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 26 novembre: *La Traviata*, opéra en 4 actes, et *Les femmes qui pleurent*, comédie en 1 acte.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 7 h. 3/4 — Rideau: 8 h. 1/4

Direction: H. DAVID.

LUNDI 30 Novembre 1891

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, de DONIZETTI

LES AMOURS DE CLÉOPATRE

Vaudeville en 3 actes, de MM. GRANGÉ et

THIBOUST.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

ORIFLAMME AURORE

PRODUITS SUPÉRIEURS D'ÉCLAIRAGE En Bidons de cinq Litres. Chez tous Détaillants. HUILE COLZA EXTRA n° LAMPES et VEILLEUSES. PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

René, sentant la vérité de ces paroles, ne répondit point; mais ses traits contractés, les larmes qui noyaient ses yeux, révélaient une douleur violente. Maurice lui mit la main sur l'épaule:

— Voyons, fit-il, songez que vous n'êtes plus un enfant!

Le ton affectueux de ce reproche déterminait la crise. René alla se jeter sur son canapé, sanglotant, les poignets tordus de désespoir, frappant du pied, dans une révolte nerveuse de tout son être.

Maurice, debout, appuyé sur sa canne, le regardait. Le voyant enfin un peu calme, il se contenta de hocher la tête en murmurant:

— A votre âge, faire des scènes comme un marmot! Morbleu, vous n'avez donc pas pour deux liards d'énergie?

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Cette rudesse ironique apaisa net l'accès de nervosisme qu'avait déterminé un mot de sympathie. Aussi, constatant le bon effet de sa fermeté, Maurice reprit:

— Au revoir, mon cher; je vous quitte et vous attends demain jusqu'à trois heures et demie. D'ici là, réfléchissez. Inutile de venir me trouver, si vous n'êtes pas absolument résolu à fuir M^{me} Cardénio et à retourner en Vendée!

René ne bougeait pas, affaissé sur son canapé, les yeux dans le vide. Calme à présent, il n'en paraissait pas moins souffrir, et murmurait, comme se parlant à lui-même:

— Oh! ne plus la revoir! Songer à cette Amérique où elle est née, où elle vivra, et que je ne connaîtrai jamais! Ne plus la revoir, elle, mon Dieu, mon Dieu!

— Voyons, fit Maurice, réfléchissez...

— Oh! je sais trop ce que vous allez me dire, qu'aucun chagrin ne dure, que je l'oublierai bientôt. Et quand cela serait certain, qu'y a-t-il de plus horrible à penser?

— Non, reprit le journaliste, je me garderais avant tout de vous parler de l'oubli en ce moment. Il faut avoir bien peu de cœur pour y trouver une consolation. Je voulais dire ceci

au contraire: réfléchissez que, peut-être, ce que nous appelons l'oubli n'est qu'éphémère, et qu'il n'est point d'éternels adieux. Qui peut affirmer l'anéantissement définitif de chacune de nos pensées, de chacune de nos affections? Mais sans chercher à pressentir les mystères d'après la mort que je crois très consolants, songez comme souvent on retrouve dans la vie des personnes qu'on ne croyait jamais revoir. Ne vous dites point que vous perdez Eva pour toujours, mais au contraire que le hasard procure d'étranges rencontres, et que vous la reverrez peut-être. Et puis, mon cher, résignez-vous à souffrir un peu. La situation de vos parents vous crée des devoirs: ne cherchez point à vous y soustraire; et, que diable! sacrifiez-vous légèrement pour eux, s'il le faut. D'ailleurs, vous m'avez confié que vous gardiez en Vendée des souvenirs d'amours: une cousine, je crois, que vous aimiez et qui est morte. Reprenez-vous à ce rêve d'autrefois. Tâchez de le rappeler cette nuit, et de ne pas trop songer à M^{me} Cardénio. Il y a en somme beaucoup de parti-pris dans la passion: « Et l'on n'aime, seigneur, que quand on veut aimer » comme l'a dit Racine. Adieu, bonsoir, mon cher, et du courage!

René, à qui les paroles de son ami rendaient quelque tranquillité d'âme, se leva pour le reconduire. Puis, il revint s'allonger sur le canapé, et y resta jusqu'à l'heure du dîner, se demandant quelle résolution il allait prendre, partagé qu'il était entre le réveil d'énergie dû aux reproches de Maurice et la crainte d'abandonner Eva, cette crainte qui replongeait son esprit en un monde de réflexions douloureuses.

XVIII

En rentrant, le soir vers dix heures, après avoir beaucoup réfléchi, René était résolu à prendre le lendemain l'engagement solennel qu'exigeait Maurice; leur entretien avait eu effet totalement modifié sa situation, puisqu'au lieu d'échapper aux poursuites en s'exilant avec Eva, il devait maintenant s'exposer à la prison au cas où il essaierait de la suivre.

Du même coup, tout prétexte à ne pas répondre aux appels pressants de sa famille disparaissait.

A supposer qu'il sacrifiait froidement ses devoirs à sa passion, que pouvait-il espérer? La police, sans doute, l'arrêterait à la gare de départ; mais déjouait-il toute surveillance, que la perspective de retrouver M^{me} Cardénio à

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le **SEUL** et **UNIQUE** Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les
DEPÔTS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. SUEZ, 8, Rue Froy (Pare Monceau), PARIS.

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
L'AURIFICATION

Étude M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE
OU A LOUER
DE SUITE**

UNE MAISON NEUVE

Avec remise et écurie, située à Saumur, quai de Limoges, n° 11;
Et encore à vendre
1° Les ateliers situés derrière la maison ci-dessus;
2° La maison joignant, 10, quai de Limoges;
3° Et un corps de bâtiment, donnant sur la rue du Bellay.
Le tout occupé par M. Pilot.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie
Situé dans un bon quartier de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques
des deux Sexes.
M^{me} ANNA
Rue de la Tonnelles, 29, à Saumur.

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, demande de suite un **petit clerc**. Se présenter.

On demande un **JEUNE HOMME** de 16 à 18 ans.
S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENTS à louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

LE Nouveau Journal Financier

Paraissant tous les Samedis **82.000 ABONNÉS** 16 Pages de Texte

SERVICE GRATUIT INFORMATIONS FINANCIÈRES RAPIDES

Ce service justifié la vogue du Nouveau Journal Financier par les immenses services qu'il rend à tous les porteurs de titres qui y font inscrire leurs valeurs. — C'est une surveillance journalière et attentive du portefeuille. — Aussitôt qu'une variation de cours sensible se produit qu'un incident survient sur une valeur, qu'un titre est sorti au tirage ou qu'un coupon est annoncé, immédiatement un bulletin est envoyé sous enveloppe aux intéressés qui le reçoivent le lendemain matin. — Ce service dispense les Porteurs de titres de tout souci, grâce à la rapidité et à l'exactitude de ses informations, aussi a-t-il obtenu dès sa création un énorme succès.

Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. — Il compte 82.000 Abonnés.

Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient :
1° Une Chronique sur la Physiologie du Marché et les placements avantageux; des articles sur les valeurs en vue.
2° Une Revue détaillée du marché.
3° Une colonne d'Informations financières.
4° Une Revue des valeurs minières et des valeurs non cotées.
5° Le Compte-Rendu des Assemblées.

6° Les Recettes des Chemins de fer et le bilan des principales Sociétés industrielles ou financières.
7° L'Échéance des Coupons.
8° Les Tirages à venir, etc.
9° La Cote complète de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Paris.
10° Une cote spéciale des valeurs à lots.
11° Une cote des valeurs se négociant en Banque.
12° Une cote des Bourses des départements.
13° Une cote des valeurs d'assurances.
14° La Correspondance Financière du Journal.
15° La liste de tous les Tirages, Amortissements, etc.



Administration du Journal: 43, RUE TAITBOU, PARIS

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(36^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS

France à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine	
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute de Strasbourg, 1/2 k.	0.20
Brie (véritable)..... 1/2 kil.	1.40	Poitrine fumée.....	1.60
Gruyère extra.....	0.90	Jambon désossé, roulé..	1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisses fumées de	
Port salut.....	1.50	Strasbourg.....	0.15
Roquefort.....	1.60	Patés de Foie gras truffés	
Chester.....	1.90	de Strasbourg et de Ruffec	
Hollande.....	1.20	la terrine 1.75, 2.75, 3.75, 5 et 8 fr.	
PATÉS TRUFFÉS, ALOUETTES, BÉCASSES, GRIVES, PERDREAUX ET LIÈVRES		la terrine 2.75 et 5 fr.	

Baisse de Prix sur les Cafés grillés; bonne qualité, 2.50 le 1/2 kil.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale... adhérente et invisible, elle donne au teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LE MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

l'étranger ne l'enivrait plus. Il sentait la vérité des tristes pronostics du journaliste au sujet de ses rêves de mariage, et comprenait que l'affection de la jeune fille, fût-elle même aujourd'hui sincère, ne durerait pas longtemps. L'heure de la séparation serait donc seulement retardée par son renoncement à tout ce qui l'attachait à la France.

Non, il ne ferait pas cette suprême folie de s'embarquer avec elle. C'était assez de s'être laissé duper par son père et compromettre dans leur Agence jusqu'à risquer maintenant la prison, car enfin, nul ne pouvait savoir si les démarches de Maurice obtiendraient le succès qu'il en attendait. Ah! si demain le juge d'instruction disait à René: Allez, vous êtes libre, — comme il filerait alors par le premier train, là-bas, en Vendée, vers l'apaisement de la vie de famille!

Pourtant, cet apaisement, le trouvera-t-il? Malgré la sérénité que lui donne la sage résolution enfin prise, il pressent les longues journées de province où le souvenir de l'adorée lui reviendra; déjà, ce soir, dans la nudité lugubre de son atelier, il se laisse de nouveau lentement envahir par de mélancoliques regrets.

Ces mots qui exaltaient tantôt sa pensée:

l'Atlantique, le Nouveau-Monde, l'épouvantant à présent, comme ferait le nom d'une planète lointaine où s'en serait allée quelque âme sœur que nous ne reverrons jamais.

Bientôt, en se promenant seul parmi les dunes basses du pays d'Olonne, devant la mer, il devinera, très loin derrière la ligne bleue de l'horizon, l'invisible navire qui, sans retour, emmène son amie; il se figure d'avance le steamer long et mince, ses cheminées, ses manches à air, ses quatre mâts, et la solennité de cette ville moderne, en marche sur la primitive étendue des eaux. Pour lui, l'image de ce paquebot est évocatrice de nuits calmes où, accoudée sur la passerelle devant l'infini des vagues et des étoiles, Eva peut-être une dernière fois songe à lui.

Afin de s'arracher à l'extase malade de tels rêves, il cherche à revenir aux consolations spiritualistes de Maurice.

La mer et le ciel, dont la solitude nous attriste, ne sont que l'illimité; mais le véritable infini, c'est l'âme; sans doute, hors des mirages transitoires de la matière, persiste l'idéale réalité de nos amours. Si cela n'était point, pourquoi sentirait-il, aux profondeurs intimes de sa pensée, Henriette toujours vivante? Vi-

vante, mais d'une vie purement immatérielle, car c'est à notre âme que les morts révèlent leur présence, non à nos yeux; les manifestations spiritées avec leur cortège de spectres vagues, de coups frappés aux meubles, ne sont que des fantasmagories; et il se demande maintenant comment il a pu croire une minute à cette superstition grossière. Le souvenir de la nuit de l'île d'Yeu lui prouve aujourd'hui avec quelle promptitude la peur réalise ses fantômes.

Ainsi, entre l'effroi des apparitions surnaturelles et l'effroi du néant, son esprit a rencontré la certitude d'une immortalité purement morale; et c'est une consolation suprême de pouvoir raisonnablement l'étendre, non seulement à l'essence même de notre personne, mais encore à la multitude de nos affections et de nos pensées; à moins de nier en effet toute catégorie de substance supérieure à la matière, il faut admettre hors de l'Espace et du Temps une Conscience Divine, éternel témoin de nos moindres actes. Nous-mêmes, dans les replis de nos mémoires, ne gardons-nous pas impérissable la trace de chacun d'eux, puisqu'à certaines minutes, nous en retrouvons l'impression très lointaine que nous croyions à jamais

perdue?
Afin de constater mieux cette survivance du passé, et aussi pour atténuer l'obsession d'Eva, René, allongé dans son lit, fixe les yeux sur ses *Primevères* adossées à une chaise en face de lui. Il évoque trait par trait toutes les réminiscences de ses promenades avec Henriette en cette allée de forêt, dont chaque arbre revit dans son souvenir aussi nettement que sur la toile.

(A suivre.)

Un curé de village semonce ainsi un de ses paroissiens:
— Auguste, ton plus grand ennemi, c'est l'eau-de-vie; tu l'aimes trop.
— Ah! monsieur le curé, riposte Auguste, je vous y prends: Vous dites toujours en chaire qu'il faut aimer ses ennemis.
— Sans doute, mon garçon, mais je ne dis pas qu'il faut les avaler.

Examen.
— Vichy, quel département?
— Aude.
— Comment cela?
— Dame, ne dit-on pas Aude-Vichy...